



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sang

Question écrite n° 118968

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le don du sang en France. Avec l'allongement de l'espérance de vie, la demande en produits sanguins augmente et l'équilibre entre les besoins et les dons apparaît de plus en plus difficile à maintenir. On compte aujourd'hui près de 500 000 malades transfusés chaque année pour 1,6 million de donateurs, un chiffre en stagnation. Ainsi, l'Établissement français du sang s'est fixé comme objectif de mobiliser 200 000 donateurs supplémentaires pour faire face aux besoins, soit 800 donateurs de plus chaque jour. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures envisagées pour soutenir le maintien de cet équilibre.

Texte de la réponse

L'attention du ministre a été attirée sur les nouvelles mesures que pourrait prendre l'État afin de rendre le don de sang plus attractif, suite notamment à la tension sur l'approvisionnement en produits sanguins labiles en période estivale. Afin de faire face à la hausse des besoins, le ministre de la santé et des solidarités a souhaité que des moyens supplémentaires soient accordés à l'Établissement français du sang (EFS) au titre de son budget pour 2007. En outre, il lui a été demandé de mettre en place une politique ambitieuse de promotion du don visant à conquérir et à fidéliser de nouveaux donateurs de sang. En effet, il est essentiel, non seulement de recruter de nouveaux donateurs, mais aussi de les fidéliser afin qu'ils ne donnent pas leur sang 1,6 fois par an en moyenne, comme c'est le cas aujourd'hui, mais au moins deux fois. Les mesures prévues sont les suivantes : le maillage territorial de l'Établissement français du sang a été reconsidéré dans le cadre des schémas d'organisation de la transfusion sanguine prévus à l'article L. 1224-1 du code de santé publique, dont les arrêtés approuvés sont actuellement en instance de signature. En outre, les horaires des collectes seront adaptés aux nouveaux modes de vie, particulièrement en milieu urbain. L'appareil de collecte fera l'objet d'une optimisation afin de mieux exploiter le matériel en service. Enfin, la politique de communication de l'établissement auprès du public sera revue afin d'offrir une image plus attractive du don de sang, avec le soutien constant des associations de donateurs de sang bénévoles. Les efforts consentis par l'EFS feront l'objet d'une évaluation par les autorités de tutelle afin d'en mesurer l'efficacité sur le terrain.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118968

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1728

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3851